



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
ANNEE 2022**

**EXPOSE POUR LE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 FEVRIER 2022**

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CONTEXTE GENERAL (LEGISLATIF, FINANCIER ET TERRITORIAL)	4
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022	4
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE : LE REBOND DE L'ACTIVITE	4
B. UN CONTEXTE LOCAL INCERTAIN, ENTRE MULTIPLICATION DES MESURES DE SOUTIEN ET REFORMES AUX EFFETS DIFFICILEMENT PREVISIBLES	5
II. LES ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES	6
III. SITUATION FINANCIERE DE LA CC4V - DEPENSES	7
A. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
B. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	7
C. LA MASSE SALARIALE	8
D. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL 2016 à 2021	9
IV. SITUATION FINANCIERE DE LA CC4V - RECETTES	11
A. LES RECETTES « IMPOTS ET TAXES »	11
B. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	11
C. FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)	12
D. ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12
E. LES AUTRES RECETTES	12
F. ETAT DES RECETTES	13
V. LA DETTE DE L'EPCI	14
A. DETTE PAR ANNEE	14
VI. PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE	15
VII. ENDETTEMENT	16
VIII. CAPACITES FINANCIERES (CA provisoire)	17
IX. SITUATION FINANCIERE DE L'EPCI	18
LES ORIENTATIONS 2022	19
I - En Section de fonctionnement :	19
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19
II - En Section d'investissement :	20
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	20
LES BUDGETS ANNEXES	22
I. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	22
II. BUDGETS DES ZONES D'ACTIVITES	22

PREAMBULE

Conformément aux articles, **L. 2312-1**, L. 2312-2, L. 2312-3 du Code des Collectivités Territoriales, la tenue d'un **Rapport d'Orientations Budgétaires** (R.O.B.) est **obligatoire** dans les communes de plus de 3 500 habitants, et les EPCI comprenant ces dernières.

Il se déroule dans les conditions fixées à l'article 36 du règlement intérieur de la CC4V (approuvé en séance de Conseil Communautaire du 2 novembre) et conformément à l'article L.2121-8 du CGCT.

Le R.O.B constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétise par le vote du Compte Administratif.

Ce rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif**.

Le R.O.B, institué par la loi NOTRe du 7 août 2015 (Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée plus précisément sur l'évolution de la situation financière de l'EPCI et sur les orientations poursuivies. Ce rapport comporte des dispositions relatives au contenu du débat, le formalisme restant à l'appréciation des collectivités.

Ainsi, le débat doit se tenir sur la base d'un rapport comprenant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Les règles de transparence ont encore été renforcées par le décret du 24 juin 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission du R.O.B : ce rapport doit être transmis notamment au Représentant de l'Etat dans le Département et faire l'objet d'une publication sur le site de l'EPCI.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.

Rappelons que le R.O.B n'a pas vocation à se substituer au vote du budget qui recense l'ensemble des recettes et des dépenses. Le présent exposé contient les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Communautaire au cours de laquelle le Budget Primitif 2022 sera voté. De plus, il constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite de la municipalité.

Le Conseil Communautaire est invité à débattre sur le R.O.B pour l'exercice 2022 et à prendre acte, par une délibération spécifique, de la tenue de ce débat et de l'existence de ce rapport.

CONTEXTE GENERAL (LEGISLATIF, FINANCIER ET TERRITORIAL)

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022

Le budget de la CC4V s'inscrit dans le contexte de rebond économique lié à la sortie progressive de la crise sanitaire. Le cadre législatif français, à travers la loi de finances pour 2022, impacte également les orientations et les marges de manœuvre de la collectivité.

L'année 2021 a de nouveau été imprégnée des conséquences sanitaires et économiques de la crise de la Covid 19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises.

C'est dans ce contexte que la loi de finances a été bâtie, comme un budget « de relance, d'investissement et de normalisation ».

En termes de normes, les modifications s'avèrent plus faibles que les années précédentes, dans un contexte d'élections présidentielles et législatives à venir au printemps.

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE : LE REBOND DE L'ACTIVITE

1° - Un rebond de l'économie française et européenne en 2021, qui devrait se poursuivre

En Europe, l'année 2021 est marquée par une reprise économique se traduisant par un fort rebond de la croissance. Les effets du plan de relance ainsi que la généralisation de la vaccination permettront un retour à une vie proche de la normale, les prévisions de croissance pour 2022 dans la zone euro s'établissent à 4,2%, après 5,2% en 2021. En France, selon la Banque de France, la croissance pourrait atteindre 6,7% en 2021, 3,6 % en 2022, 2,2 % en 2023 et 1,4 % en 2024.

2° - Une inflation qui se rapproche de la zone européenne des 3%

En lien avec la reprise de la croissance, l'inflation de la zone Euro pourrait atteindre, selon la BCE, 3,2 % en 2022, poursuivant le mouvement à l'œuvre depuis des mois sur fond de forte hausse des tarifs de l'énergie et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Mais l'inflation devrait ensuite se stabiliser à 1,8% en 2023 et 2024. Le début d'année 2022 devrait être marqué par une inflation toujours forte, « globalement autour de 2,7 % » en France.

Ce niveau d'inflation revêt un intérêt tout particulier pour les collectivités territoriales. En effet, la revalorisation des bases fiscales est indexée sur les prix à la consommation, étroitement liés à l'inflation. Le dynamisme des recettes communales en est donc dépendant.

3°- Des taux d'intérêt qui restent peu élevés sur les marchés financiers

Malgré le taux d'inflation soutenu, la BCE a conservé sa politique de relance consistant à injecter des liquidités sur les marchés afin de maintenir des taux directeurs bas. Ce soutien artificiel des marchés par la BCE semble devoir se prolonger tant que la reprise ne sera pas durable. De ce fait, malgré la reprise économique, aucune augmentation majeure des taux n'est anticipée. Il sera donc constaté en 2021 et 2022, la rare conjonction d'une reprise de l'inflation et de taux d'intérêts faibles.

B. UN CONTEXTE LOCAL INCERTAIN, ENTRE MULTIPLICATION DES MESURES DE SOUTIEN ET REFORMES AUX EFFETS DIFFICILEMENT PREVISIBLES

Les collectivités locales, en première ligne depuis le début de la crise sanitaire, évoluent depuis deux années dans un nouvel environnement normatif, financier et fiscal.

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont été mis en avant par l'Etat comme l'instrument privilégié permettant aux collectivités locales d'accompagner leurs entreprises et leurs grands projets d'investissement dans le cadre de la relance.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat a multiplié les plans de soutien et de relance auprès des collectivités, par la création de plusieurs dotations et l'augmentation des enveloppes des dotations existantes (DSIL).

1° - Un soutien à la relance

La LF 2022 prévoit un soutien à la relance de l'activité économique avec une aide à l'investissement local. 750 millions d'euros de moyens complémentaires sont ainsi dédiés au bloc local : 350 millions sont prévus pour abonder en supplément la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et 400 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour aider les collectivités à investir dans les transports publics en site propre.

L'augmentation de la DSIL a en effet vocation à soutenir principalement les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain dédiés aux villes moyennes et petites, mais également pour objectif de financer les projets prévus dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique.

2° - Une stabilité nationale des dotations

L'enveloppe 2022 de la Dotation Globale de Fonctionnement est identique à celle de 2021 (18.3 Md € pour le bloc communal), confirmant la stabilité observée depuis 2018. Cette stabilité se fait au profit des collectivités qui bénéficient des dotations de péréquation, puisqu'à l'intérieur du bloc DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale augmentent chacune de 95 M€.

La Loi de Finances 2022 intègre des évolutions sur les méthodes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des collectivités, qui auront des effets sur les niveaux de dotations à percevoir. Toutefois, les effets de la réforme seront neutralisés pour 2022.

3° - La poursuite des réformes fiscales

La suppression de la taxe d'habitation a été votée dans le cadre de la loi de finance pour 2020. Désormais, 80 % des foyers ne paient plus la Taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages payant encore cet impôt, l'allègement a été de 30% en 2021 puis sera de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Pour les EPCI à fiscalité propre, la ressource de remplacement est constituée par une fraction de TVA. En matière d'évolution de la TVA pour 2022, la Loi de Finances anticipe une **augmentation de 5,5 %**, qui correspondrait à la hausse dont pourraient bénéficier les EPCI.

Il convient de souligner que les ressources perdues par les collectivités au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la CFE continueront d'être compensées de manière dynamique par l'Etat.

Le projet de Budget Primitif devra intégrer l'ensemble des contraintes et orientations gouvernementales citées précédemment, notamment dans le cadre de la Loi de Finances 2022, mais aussi prendre en compte la situation financière locale.

II. LES ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES

Le projet de Budget Primitif 2022 devra intégrer l'ensemble des contraintes et orientations gouvernementales citées précédemment, notamment dans le cadre de la Loi de Finances 2022, mais aussi prendre en compte la situation financière locale.

Pour l'élaboration de ce B.P 2022, la ligne directrice sera de présenter un budget de continuité et de transition, dans le souci constant du respect des objectifs définis et des engagements.

La priorité sera donnée au financement des opérations en cours et aux engagements contractuels en résultant.

Rappel des objectifs inscrits dans le R.O.B 2021 :

- Faire du développement économique et touristique un levier de recettes
- Garder notre territoire attractif en construisant une politique intercommunale stratégique tant sur le volet enfance/jeunesse que sur la planification urbaine
- « Peaufiner » le projet de territoire de la CC4V en continuant à prioriser et hiérarchiser les investissements
- Pallier, dans la limite de nos moyens, les besoins des usagers sur le plan de la santé et de la mobilité
- Etudier les demandes d'investissement des 19 communes sur des critères objectifs et équitables, formaliser les fonds de concours via la finalisation du pacte financier et fiscal
- Arrêt des prises de compétence et recourir à davantage de mutualisation entre les communes et la CC4V

Les objectifs de 2021 seront poursuivis en 2022, en s'attachant à maîtriser le mieux possible le programme d'investissement et la politique de qualité et d'amélioration du service public (ouverture élargie des piscines, accès au numérique avec l'ouverture de « France Services »), à rechercher systématiquement des subventions pour dégager des marges sur l'investissement et à ajuster les dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes.

Une étude approfondie devra être menée sur les contrats de téléphonie, de maintenance, ...

Il est proposé pour 2022 d'accentuer la mutualisation (ex : Groupements de commandes ; Fonctions support telles que la Communication, les Ressources Humaines...)

Le financement des opérations en cours et aux engagements contractuels en résultant continueront à être financé sur fonds propres en 2022 à l'instar des années précédentes, sauf pour le projet Gendarmerie où un emprunt sera contracté pour le financement des bureaux

Face aux incertitudes sur la réforme de la fiscalité locale et aux inévitables augmentations des dépenses telles que les tarifs des énergies, la seule option est de poursuivre avec détermination et bon sens les nombreux efforts d'économies et les bonnes pratiques de vigilance au quotidien dans tous les domaines, en réduisant ou en reportant les achats non indispensables.

III. SITUATION FINANCIERE DE LA CC4V - DEPENSES

A. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% / total dépenses réelles de fonctionnement 2021
011	Charges à caractère général	915 466,72 €	1 117 417,67 €	1 034 573,59 €	1 163 317,75 €	897 259,69 €	1 041 950,32 €	14,1
012	Charges de personnel et frais assimilés	946 641,24 €	1 321 069,33 €	1 570 345,96 €	1 809 383,56 €	1 918 910,23 €	1 910 768,12 €	25,8
014	Atténuation de produits	2 135 826,00 €	1 994 307,50 €	1 992 628,50 €	1 978 523,00 €	1 573 878,36 €	1 589 558,36 €	21,5
65	Autres charges de gestion courante	1 643 194,31 €	1 869 987,46 €	1 962 553,85 €	2 062 532,21 €	2 817 713,13 €	2 792 465,84 €	37,7
	<i>dont 65548 TEOM</i>	<i>1 238 391,55 €</i>	<i>1 450 470,00 €</i>	<i>1 456 192,00 €</i>	<i>1 494 386,00 €</i>	<i>1 710 763,00 €</i>	<i>1 763 755,04 €</i>	
	<i>dont 65548 GEMAPI + PAPI</i>				<i>55 328,60 €</i>	<i>56 375,40 €</i>	<i>52 908,00 €</i>	
	Total des dépenses - gestion courante (1)	5 641 128,27 €	6 302 781,96 €	6 560 101,90 €	7 013 756,52 €	7 207 761,41 €	7 334 742,64 €	99,1
66	Charges financières	89 606,70 €	83 426,71 €	76 351,67 €	69 900,18 €	63 155,65 €	56 356,24 €	0,8
67	Charges exceptionnelles	11 930,00 €	62 604,73 €	160,20 €	5 498,68 €	5 415,33 €	13 130,21 €	0,2
68	Dotations aux provisions			- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues au BP (4)	- €	- €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Total des dépenses (2)	101 536,70 €	146 031,44 €	76 511,87 €	75 398,86 €	68 570,98 €	69 486,45 €	0,9
	Total des dépenses réelle de fonctionnement (1)+(2)	5 742 664,97 €	6 448 813,40 €	6 636 613,77 €	7 089 155,38 €	7 276 332,39 €	7 404 229,09 €	100

B. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Le Chapitre 011 – « charges à caractère général » est en augmentation de 16,13% par rapport à 2020 et en diminution de 10,43% par rapport à 2019 liée à la situation de la Crise sanitaire et la fermeture de différents services.

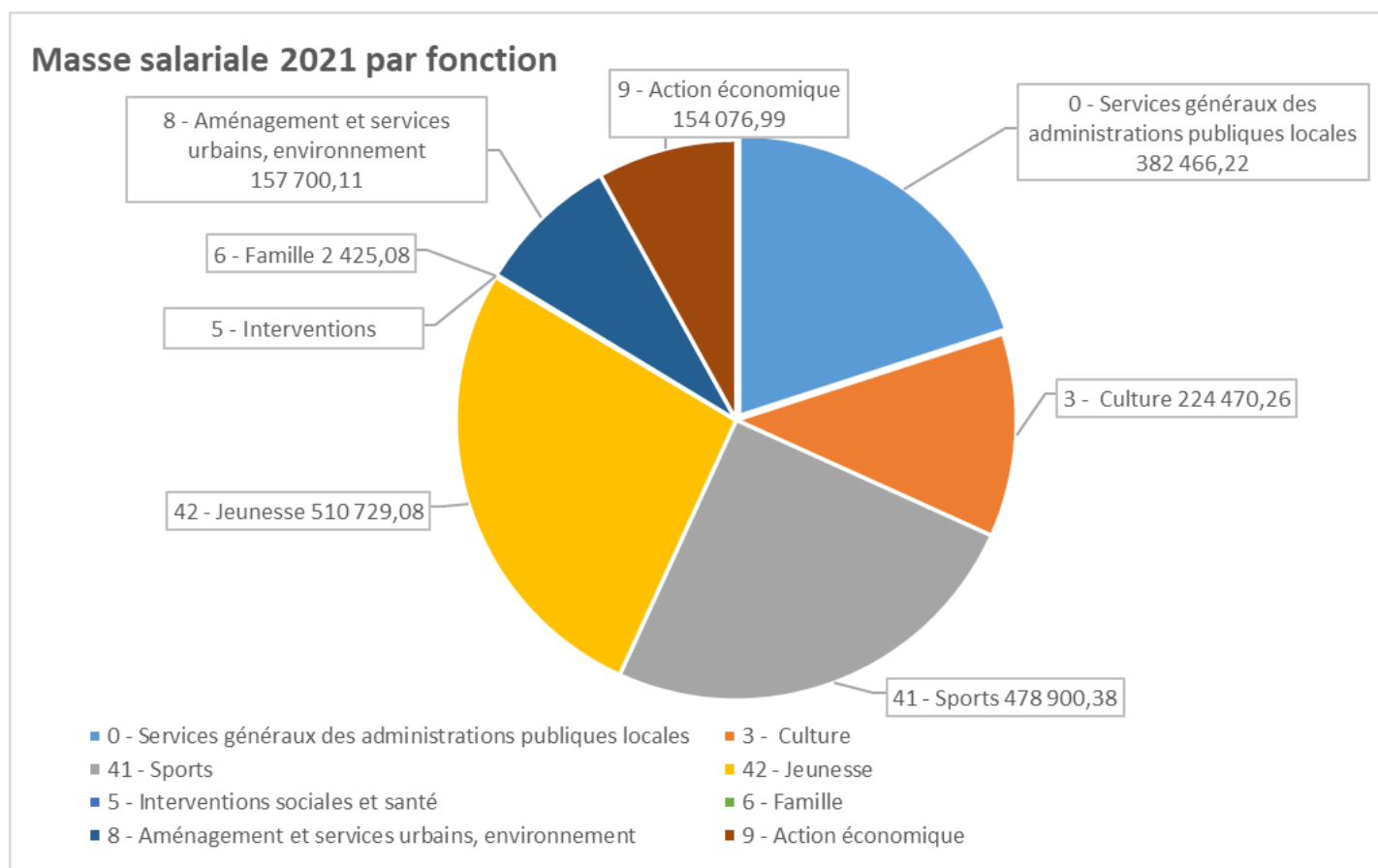
- Augmentations sur les postes suivants :
 - o Energie Electricité & combustibles liée à la réouverture des différentes équipements sportifs. Toutefois, cette augmentation reste cohérente par rapport à 2019 malgré le surcoût de l'énergie.
 - o Produits de traitement et la mise aux normes des armoires à pharmacie tous sites confondus.
 - o Locations immobilières : Cotisation VNF – Maisons éclusières & Loyer des nouveaux locaux administratifs.
 - o Entretien et réparations réseaux liés à l'intervention sur la pompe de relevage Terrain de Pétanque Fontenay.
 - o Entretien matériel roulant sur les véhicules & les matériels des équipements sportifs.
 - o Versements à des organismes de formation : Formations Enfance Jeunesse (BAFA – BAFD) CAEP MNS, PSC 1^{er} secours.
 - o Inauguration de l'Espace Jean Paul Charié
 - o Augmentation de la Mise à Disposition Enfance Jeunesse reversée aux Communes membres
- Diminutions sur les postes suivants :
 - o Contrats de prestations de Services « BTP Concept » et mise en page du site internet par la société « Raoul Christophe ».
 - o Honoraires SPQR pour la préparation du Pacte Fiscal et Financier, ADM Conseil pour l'assistance au transfert de compétence Eau / Assainissement.
 - o Moins de déplacements liés à l'urbanisme et au développement économique.

C. LA MASSE SALARIALE

Les charges de personnel représentent 29 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour 44 agents et 14 saisonniers.

Le chapitre 012 correspond à la masse salariale de l'EPCI.

Chap. 012 Charges de personnel - réel 2021		
Fonction utilisateur		Réalisé
0 -	Services généraux des administrations publiques locales	382 466,22
3 -	Culture	224 470,26
41 -	Sports	478 900,38
42 -	Jeunesse	510 729,08
5 -	Interventions sociales et santé	0,00
6 -	Famille	2 425,08
8 -	Aménagement et services urbains, environnement	157 700,11
9 -	Action économique	154 076,99
TOTAL		1 910 768,12



D. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL 2017 à 2021

Désignations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Total général des dépenses de fonctionnement (a) (Opé Ordre + Réel)	6 448 813,40 €	6 636 613,77 €	7 089 155,38 €	7 276 332,39 €	7 419 069,80 €
Opérations d'Ordre (b)	877 424,99 €	456 767,23 €	497 928,27 €	557 486,48 €	772 200,04 €
Base de calcul pour déterminer le ratio (d) = (a-b)	5 571 388,41 €	6 179 846,54 €	6 591 227,11 €	6 718 845,91 €	6 646 869,76 €
Charges de personnel (chap 012)	1 321 069,33 €	1 570 345,96 €	1 809 383,56 €	1 918 910,23 €	1 910 768,12 € (BP 2021 2 170 628 €)
Remboursements	5 546,11 €	14 544,90 €	12 986,18 €	30 171,20 €	17 185,48 €
<i>FIPHFP aide handi apprenti (7478)</i>	<i>226,60 €</i>		<i>12 140,00 €</i>	<i>9 108,60 €</i>	
<i>Indemnités journalières (6419)</i>	<i>5 319,51 €</i>	<i>14 544,90 €</i>	<i>846,18 €</i>	<i>21 062,60 €</i>	<i>17 185,48 €</i>
Charges de personnel nettes	1 315 523,22 €	1 555 801,06 €	1 796 397,38 €	1 888 739,03 €	1 893 582,64 €
Taux d'évolution des charges de personnel par année	40,98%	18,26%	15,46%	5,14%	0,26%
Ratio = (e/d) chgs de personnel nettes / base de calcul	24%	25%	27%	28%	29%

L'évolution de la masse salariale en 2021 est due à :

- Départ 1 agent technique non remplacé (1^{er} mars 2021)
- Moins de contrats saisonniers pour le Service Enfance Jeunesse
- Nouvelles arrivées :
 - o DST à compter du 15 février 2021 (en remplacement de M. ZBOROWSKI)
 - o Educatrice Jeunes Enfants au service RPE à compter du 1^{er} octobre 2021
 - o Directeur et animateur de l'EJ Corbeilles à compter du 1^{er} juillet 2021
 - o Cheffe de projet PVD/ORT à compter du 01 juillet 2021
 - o Chargée de mission communication à compter du 25 août 2021
- [Recettes relatives au personnel : 47 616 €]

POUR RAPPEL :

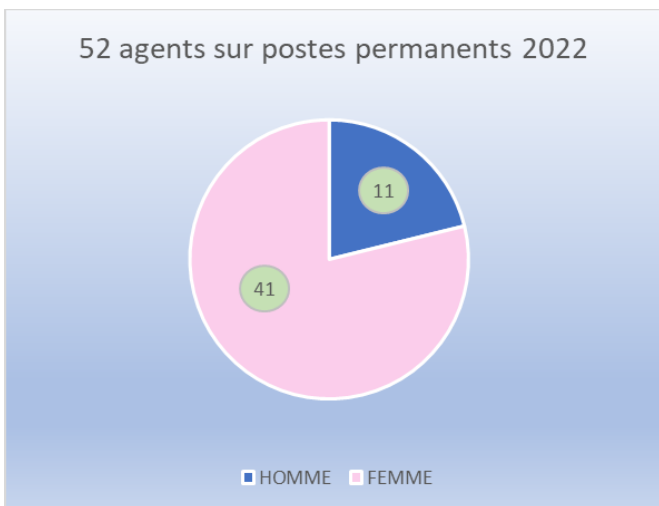
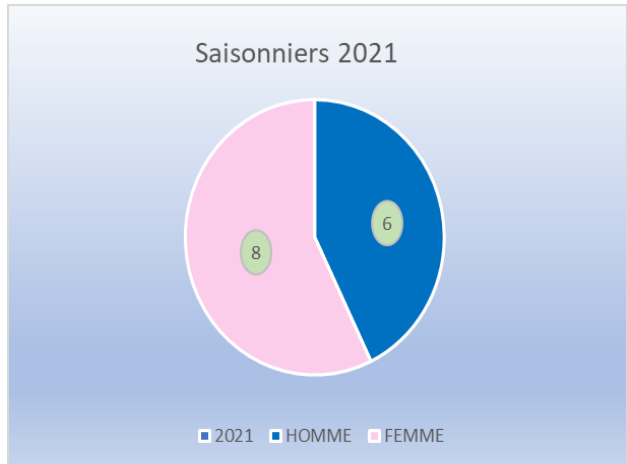
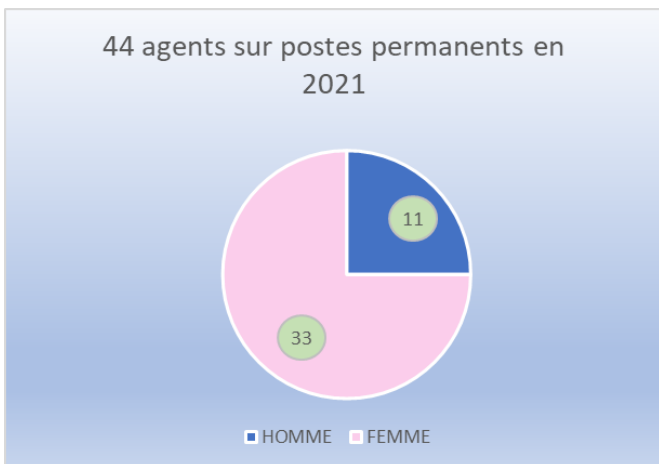
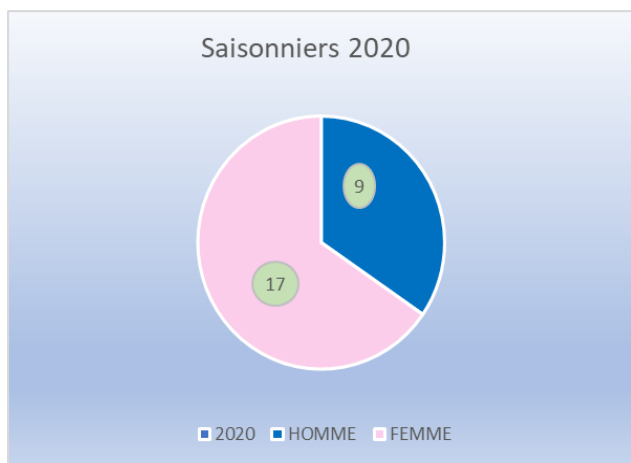
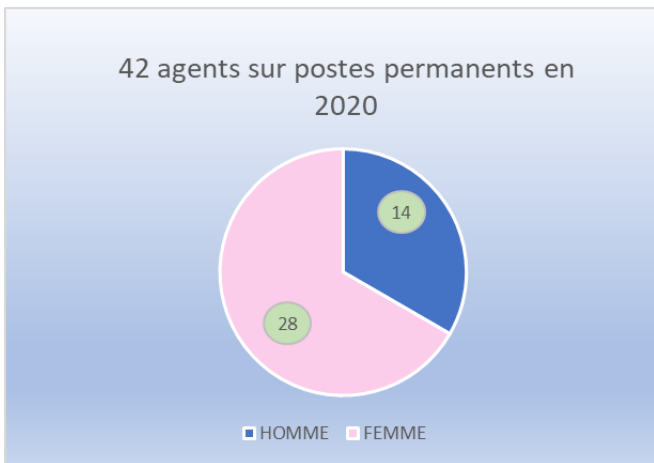
Evolution de la masse salariale en 2020 :

- Année pleine pour les responsables du Musée de Sceaux et du Musée du Verre
- Intégration des 2 agents de l'Office du Tourisme à compter du 01 avril 2020
- Départ 1 agent technique non remplacé (1^{er} octobre 2020)

Evolution de la masse salariale en 2019 :

- 5 directeurs des Centres Enfance Jeunesse et au besoin supplémentaire de saisonniers dû à une forte fréquentation des ALSH depuis septembre.
- 1 responsable du Musée de Sceaux (sur 9 mois)
- 1 responsable du Musée du Verre (sur 5 mois)
- 2 agents pour une année pleine recrutés en 2018

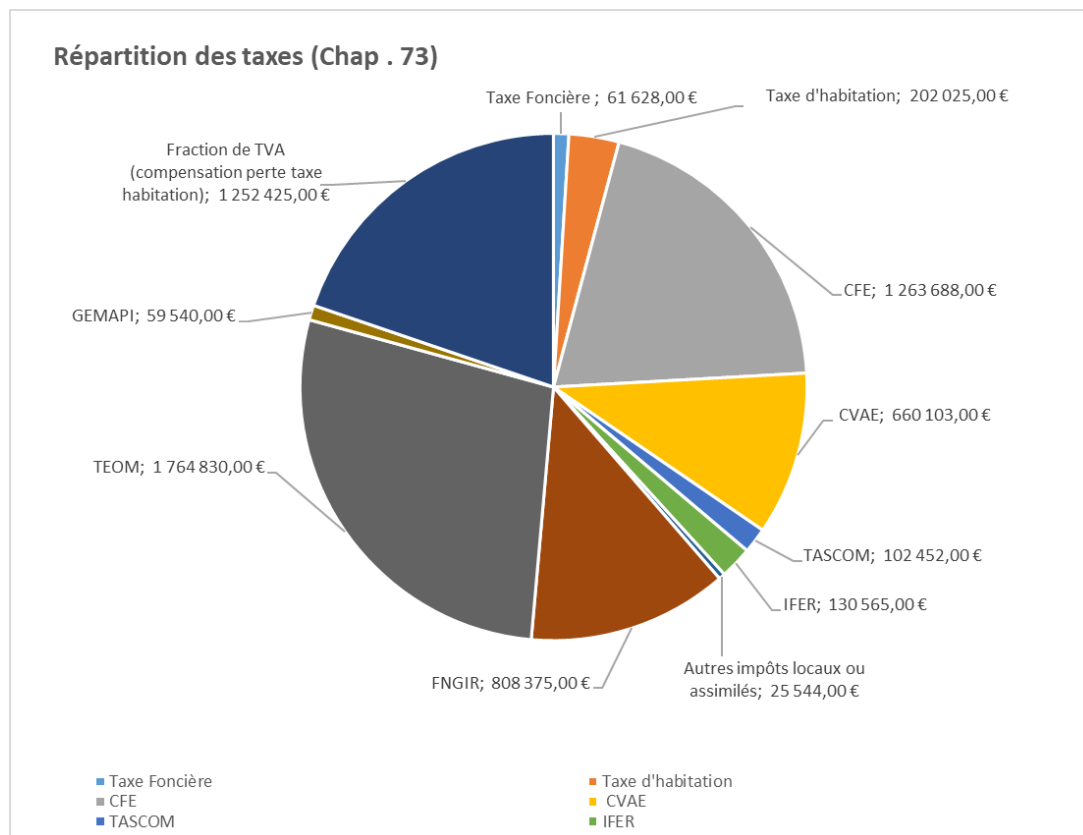
Evolution du nombre d'agents :



IV. SITUATION FINANCIERE DE LA CC4V - RECETTES

Les recettes du budget principal sont principalement en lien avec l'économie. Elles représentent 73,58 % des recettes réelles de fonctionnement.

A. LES RECETTES « IMPOTS ET TAXES »



Pour 2022 et au-delà,

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée : La CVAE, payée par les entreprises en 2021, sera versée par l'Etat aux collectivités en 2022.
Selon les données communiquées par la DGFIP, la **baisse prévisionnelle de la CVAE** en 2022 pour l'ensemble des collectivités locales seraient de **4,7 %**. Les résultats définitifs seront connus au premier trimestre de l'année.
- La Cotisation Foncière sur les Entreprises : La CFE va bénéficier de la **revalorisation automatique des valeurs locatives** prévues par la loi, et en fonction de l'indice des prix à la consommation, qui devrait s'établir à **3,4%**.
- La part TVA : La croissance de cette part devrait atteindre **+5,5 % en 2022**, bénéficiant ainsi de la relance économique actuelle.
En 2023, la croissance est estimée à +3,5 % et 1,5 % en 2024.

Ces données ne tiennent pas compte de l'évolution de la crise pour 2022.

B. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Conformément à la Loi de Finances 2022 prévoyant la stabilisation du montant global, la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) n'est plus impactée par la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) depuis 2019, et sera **reconduit pour le même montant en 2022**.

	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	DGF	902 168,00 €	819 254,00 €	780 326,00 €	785 171,00 €	793 487,00 €	804 172,00 €
74124	Dotation d'intercommunalité	279 319,00 €	213 712,00 €	187 429,00 €	205 888,00 €	224 795,00 €	246 680,00 €
	TOTAL CONTRIBUTION REDRESSEMENT FINANCES PUBLIQUES	-294 768,00 €	-354 595,00 €	-354 530,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CUMUL CONTRIBUTION REDRESSEMENT 2014 - 2018			-1 226 227,00 €			
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	622 849,00 €	605 542,00 €	592 897,00 €	579 283,00 €	568 692,00 €	557 492,00 €

C. FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'enveloppe nationale est maintenue à 1 Md € depuis 2018.

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
739223 - FPIC	-49 551,00	-70 053,00	-68 265,00	-82 979,00	-84 921,00	-90 039,00

D. ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en Fiscalité Propre Unique (FPU). Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres.

Reconduction du même montant car à ce jour, pas de transfert de compétences connus pour 2022.

	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
739211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES	-2 086 129,00 €	-1 924 070,00 €	-1 924 070,00 €	-1 895 437,00 €	-1 488 957,36 €	-1 488 957,36 €
73211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION RECUES	105 105,00 €	123 554,00 €	123 554,00 €	126 131,00 €	279 788,40 €	279 788,40 €

E. LES AUTRES RECETTES

Le Chapitre 70 – « Produits de services, du domaine et ventes diverses » est en augmentation de 6,78% lié à :

- 7066 – Redevances et droits des services à caractère social :
Augmentation des prestations Enfance Jeunesse liées à l'augmentation de fréquentation
(+ 32 828 € 2021/2020) (+ 11 091 € 2021/2019)
Maintien des aides de la CAF sur la base de 2019 (+ 46 273 € 2021 / 2020) (+ 7 927 € 2021/2019)
- 70872 – reversements par les budgets annexes :
A compter de 2020, reversement du Budget Annexe Office de Tourisme
(+ 21 140 € en 2021 qui est une année pleine par rapport à 2020)
2021 : Rattrapage du reversement SPANC 2018 (72 636 €)

F. ETAT DES RECETTES

Chapitres	libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% / Total des recettes réelles de fonctionnement 2021
013	Atténuations de charges	13 541,25 €	5 319,51 €	14 544,90 €	846,18 €	21 062,60 €	17 185,48 €	0,19
70	Produits de services, du domaine et ventes divers	189 100,17 €	289 224,03 €	313 534,10 €	351 546,88 €	423 374,04 €	610 035,31 €	6,78
73	Impôts et taxes	5 440 830,00 €	5 697 503,00 €	6 250 225,00 €	6 131 184,00 €	6 600 553,13 €	6 616 358,50 €	73,58
73111	Taxes foncière, d'habitation et CFE	2 656 431,00 €	2 601 534,00 €	2 703 057,00 €	2 791 556,00 €	2 895 701,84 €	1 528 863,00 €	
dont	réparties comme suit :							
	T Foncière - Rôle complémentaire & Rattrapages fiscaux	203 808,00 €	102 474,00 €	67 254,00 €	59 183,00 €	60 058,00 €	61 628,00 €	
	Taxe d'habitation	1 291 789,00 €	1 296 054,00 €	1 317 509,00 €	1 339 947,00 €	1 346 666,00 €	202 025,00 €	
	CFE	1 160 834,00 €	1 203 006,00 €	1 318 294,00 €	1 344 658,00 €	1 449 830,00 €	1 263 688,00 €	
73112	CVAE	496 108,00 €	534 672,00 €	610 500,00 €	627 632,00 €	601 213,00 €	660 103,00 €	
73113	TASCOM	101 695,00 €	102 303,00 €	100 046,00 €	100 120,00 €	111 004,00 €	102 452,00 €	
73114	IFER	73 390,00 €	118 880,00 €	118 946,00 €	117 741,00 €	121 315,00 €	130 565,00 €	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés						25 544,00 €	
73211	Attributions de compensation	105 105,00 €	123 554,00 €	123 554,00 €	126 131,00 €	279 788,40 €	279 788,40 €	
73221	FNGIR	808 625,00 €	808 621,00 €	807 757,00 €	808 375,00 €	808 375,00 €	808 375,00 €	
7331	TEOM	1 199 476,00 €	1 407 939,00 €	1 457 758,00 €	1 494 386,00 €	1 714 963,00 €	1 764 830,00 €	
7346	GEMAPI			- €	65 243,00 €	65 054,00 €	59 540,00 €	
7362	Taxe de séjour					3 138,89 €	3 873,10 €	
7382	Fraction de TVA (compensation perte taxe habitation)						1 252 425,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	1 643 903,45 €	1 591 444,10 €	1 476 230,65 €	1 530 641,60 €	1 579 277,44 €	1 741 275,82 €	19,36
dont	74124 & 74126 - DGF	902 168,00 €	819 254,00 €	780 326,00 €	785 171,00 €	793 487,00 €	804 172,00 €	
	744 - FCTVA (Fonctionnement)	- €	1 901,00 €	12 379,00 €	5 817,00 €	1 785,00 €	11 917,46 €	
	7461 - DGD			5 244,00 €	7 715,49 €		2 000,00 €	
	748313 - DCRTP	476 986,00 €	476 986,00 €	476 986,00 €	473 533,00 €	471 625,00 €	471 625,00 €	
	DUCSTP	3 466,00 €	1 079,00 €	- €	- €	- €	- €	
	7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle						3 570,00 €	
	74833 - Compensation CVAE - CFE	202,00 €	122,00 €	73,00 €	31 023,00 €	29 939,00 €	299 830,00 €	
	74835 - Compensation exonération taxe d'habitation et foncière	49 693,00 €	80 143,00 €	84 623,00 €	92 261,00 €	101 896,00 €	- €	
	747 - Participations Etats, Régions, Départements, Autres	211 388,45 €	211 959,10 €	116 599,65 €	135 121,11 €	180 545,44 €	148 161,36 €	
75	Autres produits de gestion courante	33 667,71 €	43 391,00 €	95 281,67 €	44 370,28 €	16 043,98 €	4 342,54 €	0,05
	Total des recettes - gestion courante (1)	7 321 042,58 €	7 626 881,64 €	8 149 816,32 €	8 058 588,94 €	8 640 311,19 €	8 989 197,65 €	
77	Produits exceptionnels	4 874,76 €	10 674,84 €	20 800,04 €	28 802,79 €	14 776,79 €	2 983,92 €	0,03
	Total des recettes - opérations réelles (2)	7 325 917,34 €	7 637 556,48 €	8 170 616,36 €	8 087 391,73 €	8 655 087,98 €	8 992 181,57 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 356,26 €	82 024,05 €	100 080,57 €	105 000,57 €	234 358,01 €	147 274,57 €	
	Total des recettes - opération d'ordre (3)	1 356,26 €	82 024,05 €	100 080,57 €	105 000,57 €	234 358,01 €	147 274,57 €	
	Total des recettes de fonctionnement	7 327 273,60 €	7 719 580,53 €	8 270 696,93 €	8 192 392,30 €	8 889 445,99 €	9 139 456,14 €	

V. LA DETTE DE L'EPCI

A. DETTE PAR ANNEE

Budget CC4V

Objet de l'Emprunt	Montant de l'Emprunt	Date d'Obtention	Durée - an	Taux	Date de fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissements	400 000,00	01/07/2005	15	3,17%	2020	27 829,01	20 316,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Convention de financement	153 080,00	15/12/2006	15	4,00%	2021	13 620,72	13 620,69	13 620,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Programme d'investissement	400 000,00	15/04/2010	15	3,78%	2025	35 425,20	35 425,20	35 425,20	35 425,20	35 425,20	35 425,20	35 425,56	0,00
Financement des investissem	1 500 000,00	25/07/2011	20	4,60%	2031	115 791,84	115 791,84	115 791,84	115 791,84	115 791,84	115 791,84	115 791,84	115 791,84
Financement des investissem	200 000,00	20/03/2012	20	4,44%	2032	15 225,56	15 225,56	15 225,56	15 225,56	15 225,56	15 225,56	15 225,56	15 225,56
Equipement local	345 000,00	25/10/2007	15	4,46%	2022	26 718,53	25 692,73	24 666,93	23 641,13	0,00	0,00	0,00	0,00
						234 610,86	226 072,81	204 730,24	190 083,73	166 442,60	166 442,60	166 442,96	131 017,40

Budget ZAE Dordives - La Colline

Objet de l'Emprunt	Montant de l'Emprunt	Date d'Obtention	Durée - an	Taux	Date de fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Voirie Parc d'activités	238 623,60	06/06/2017	9,5	4,00%	2026	30 316,16	30 316,16	30 316,16	30 316,16	30 316,16	30 316,16	30 316,16	15 158,08
Travaux voirie	159 937,65	25/10/2017	14	0,45%	2031	9 327,21	9 854,41	10 313,39	10 798,35	11 309,19	11 848,34	12 414,17	13 011,30
Aménagement	153 662,25	06/01/2017	12	1,35%	2029	11 484,59	11 853,82	12 151,51	12 479,09	12 938,04	13 229,94	13 756,44	14 219,26
						51 127,96	52 024,39	52 781,06	53 593,60	54 563,39	55 394,44	56 486,77	42 388,64

Budget par an :

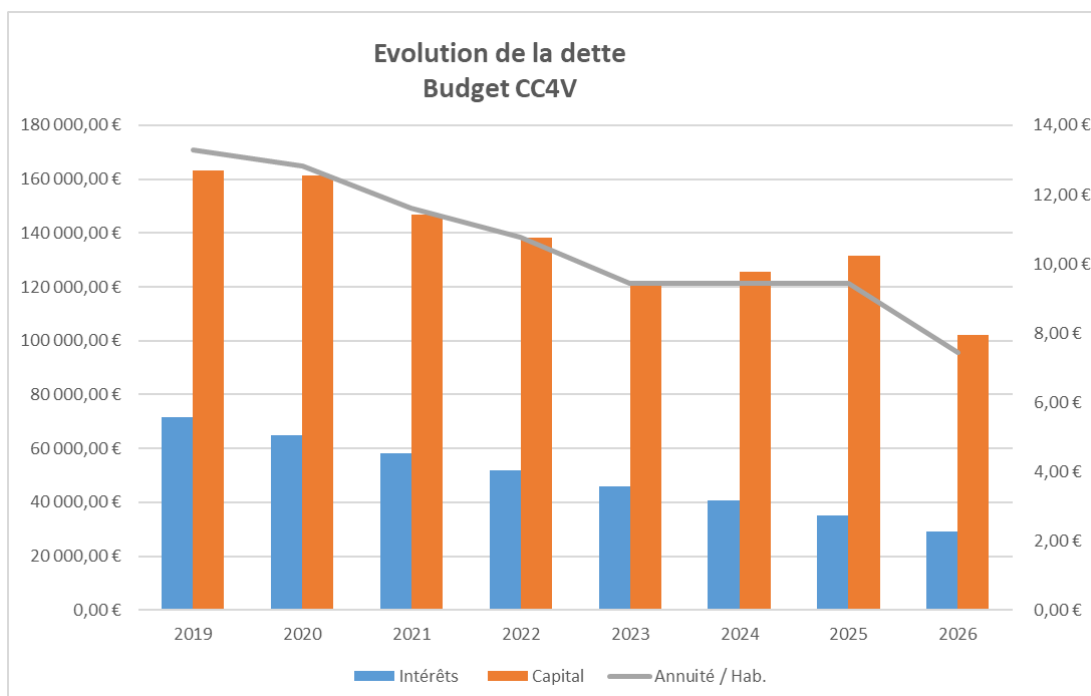
Budget CC4V

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû	Annuité / Hab.
2019	234 610,86 €	71 542,36 €	163 068,50 €	1 650 590,86 €	13,30 €
2020	226 072,81 €	64 803,90 €	161 268,91 €	1 487 522,36 €	12,82 €
2021	204 730,24 €	58 072,04 €	146 658,20 €	1 326 253,45 €	11,61 €
2022	190 083,73 €	51 774,10 €	138 309,63 €	1 179 595,25 €	10,78 €
2023	166 442,60 €	45 971,75 €	120 470,85 €	1 041 285,62 €	9,44 €
2024	166 442,60 €	40 686,16 €	125 756,44 €	920 814,77 €	9,44 €
2025	166 442,66 €	34 944,66 €	131 498,00 €	795 058,33 €	9,44 €
2026	131 017,40 €	29 052,21 €	101 965,19 €	663 560,33 €	7,43 €

Budget ZAE Dordives - La Colline

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	51 127,96 €	7 967,55 €	43 160,41 €	470 863,37 €
2020	52 024,40 €	7 095,41 €	44 928,98 €	427 702,98 €
2021	52 781,06 €	6 092,20 €	46 688,86 €	382 773,98 €
2022	53 593,60 €	5 049,22 €	48 544,38 €	336 085,12 €
2023	54 563,39 €	3 963,39 €	50 600,00 €	287 540,74 €
2024	55 394,44 €	2 833,95 €	52 560,49 €	236 940,74 €
2025	56 486,77 €	1 656,03 €	54 830,74 €	184 380,25 €
2026	42 388,64 €	506,51 €	41 882,13 €	129 549,51 €

VI. PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



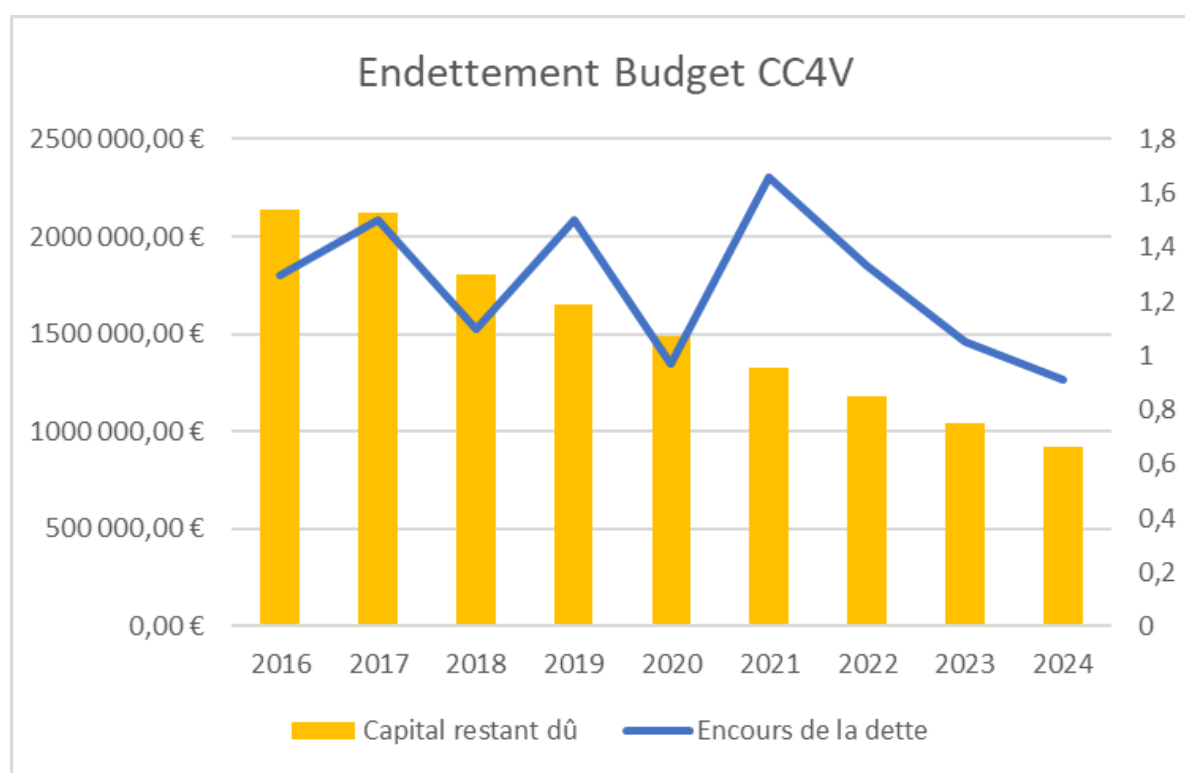
VII. ENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une **mesure de la solvabilité financière des collectivités** locales et exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser la dette en capital au 1/01.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

L'EPCI est considérée en zone verte : 0,84 an (Moyenne nationale CC à FPU : 4,6 ans en 2018).



VIII. CAPACITÉS FINANCIÈRES (CA PROVISOIRE)

Comptes administratifs CC4V	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de gestion (de fonctionnement)	7 321 042	7 626 882	8 149 816	8 058 589	8 640 311	8 989 198
Atténuations des charges	13 541	5 320	14 545	846	21 063	17 185
Produits des services et ventes diverses	189 100	289 224	313 534	351 547	423 374	610 035
Recettes PPI					0	0
Impôts et taxes	5 440 830	5 697 503	6 250 225	6 131 184	6 600 553	6 616 359
Recettes PPI					0	0
Dotations, subventions et participations	1 643 903	1 591 444	1 476 231	1 530 642	1 579 277	1 741 276
Recettes PPI					0	0
Autres produits de gestion courante	33 668	43 391	95 282	44 370	16 044	4 343
Recettes PPI					0	0
Dépenses de gestion	5 641 127	6 302 780	6 560 082	7 013 757	7 207 761	7 334 743
Charges à caractère général	915 467	1 117 417	1 034 554	1 163 318	897 260	1 041 950
Dépenses PPI					0	0
Charges de personnel et frais assimilés	946 640	1 321 069	1 570 346	1 809 384	1 918 910	1 910 768
Dépenses PPI					0	0
Atténuations de produits	2 135 826	1 994 307	1 992 629	1 978 523	1 573 878	1 589 558
Autres charges de gestion courante	1 643 194	1 869 987	1 962 554	2 062 532	2 817 713	2 792 466
Dépenses PPI					0	0
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	1 679 915	1 324 102	1 589 734	1 044 832	1 432 550	1 654 455
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	89 607	83 426	76 352	69 900	63 156	56 356
Résultat financier	-89 607	-83 426	-76 352	-69 900	-63 156	-56 356
Produits exceptionnels	4 875	10 675	20 800	20 803	14 777	2 984
Charges exceptionnelles	11 930	62 604	160	5 499	5 415	13 130
Résultat exceptionnel	-7 055	-51 929	20 640	15 304	9 361	-10 146
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	1 583 253	1 188 746	1 534 022	990 236	1 378 756	1 587 953
Taux de CAF	22%	16%	19%	12%	16%	18%
Remboursement du capital de la dette	174 199	153 663	158 263	163 069	161 269	146 658
Capital nouveau			0	0	0	0
Autofinancement net (= épargne nette)	1 409 054	1 035 083	1 375 759	827 168	1 217 487	1 441 294
Coefficient d'Épargne : cpte ((70+73++74+75+013) - (65+11+012+014))/RRF Seuil d'alerte : Moins de 0,15 pour les communes de + de 2 000 hbts	0,23	0,17	0,20	0,13	0,17	0,18
Encours de la dette au 01/01 / RRF	0,29	0,28	0,22	0,20	0,17	0,15
Encours de la dette au 31/12 / Epargne Brute	1,34	1,52	1,08	1,50	0,96	0,74
Marge d'Autofinancement Courant - MAC : (DRF+Rbsmt de la dette en K) / RRF	0,81	0,86	0,83	0,90	0,86	0,84

Les Soldes intermédiaires de gestion : Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne de gestion = Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute = Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brut (Seuil considéré comme minimal 7%).

Épargne nette = Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

IX. SITUATION FINANCIERE DE L'EPCI

Ces résultats, encore provisoires, sont des données essentielles qui serviront de base pour bâtir le budget primitif 2022.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES

<i>COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - AVEC REPORTS DE CREDITS</i>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
① Réalisation de dépenses au 31/12/2021	2 376 734,84 €
	2 376 734,84 €
Réalisation de recettes au 31/12/2021 (y compris le 1068 - Affectation résultat CA 2020)	1 150 972,88 €
Excédent reporté 2020	1 229 026,03 €
② Sous-total recettes 2021 + excédent reporté 2020	2 379 998,91 €
③ Excédent et/ou Besoin brut d'investissement 2021	3 264,07 €
Excédent Investissement à reporter en R001	
④ REPORTS DES DEPENSES INV (RàR)	1 463 384,20 €
⑤ REPORTS DES RECETTES INV (RàR)	1 048 750,00 €
⑥ Excédent et/ou Besoin de financement sur crédits reportés 2021 ④ - ⑤	414 634,20 €
⑦ Besoin de financement brut de la section d'investissement ③ - ⑥ ou résultat définitif (article 1068)	411 370,13 €
A- Excédent d'investissement ③-⑥	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Réalisation de dépenses au 31/12/2021	8 176 429,13 €
Réalisation de recettes au 31/12/2021	9 139 456,14 €
⑩ Excédent de fonctionnement 2021 □ *	963 027,01 €
⑪ Excédent antérieur reporté de fonctionnement (2020)	7 739 439,95 €
⑫ Résultat 2020 avec report exercice 2020	16 878 896,09 €
B - ⑬ Excédent brut de fonctionnement 2021 ⑪ + ⑩	8 702 466,96 €
Excédent net 2021 ⑬ - ⑦	8 291 096,83 €
Excédent Fonctionnement à reporter en R002	

LES ORIENTATIONS 2022

I - EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. **Les charges à caractère général** regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Les crédits budgétaires des services alloués l'année précédente ont été réajustés pour 2022 au regard des prévisions et réalisations antérieures, et en les modulant en fonction des besoins réels afin d'équilibrer le budget.

Les montants du BP 2021 ont été reconduits en 2022 mais il est à préciser que l'augmentation des coûts des contrats de maintenance, les dépenses énergétiques ainsi que l'ouverture du Dojo modifient les prévisions à la hausse.

2. **Les charges de personnel** sont estimées en tenant compte des hausses obligatoires (GVT, reclassement indiciaire) et du contexte propre à la CC4V.

En 2022, un budget estimé à 2 250 000 € est prévu.

Le budget a été préparé à partir des postulats détaillés ci-dessous.

Contexte relatif à l'EPCI :

- Recrutements
 - 1 coordinateur des services techniques
 - 3 contrats permanents pour l'ALSH de Ferrières-en-Gâtinais
 - 1 recrutement d'un directeur Jeunesse à temps complet et d'un animateur à temps non complet pour l'EJ Dordives pour 6 mois
 - 1 maître-nageur à temps non complet et 2 contrats permanents à temps non complet pour la piscine de Ferrières-en-Gâtinais. Contrats liés à l'ouverture du dimanche
 - 1 maître-nageur à temps non complet et 2 contrats permanents à temps non complet pour la piscine de Corbeilles-en-Gâtinais. Contrats liés à l'ouverture du dimanche
 - 1 médiateur musée de Sceaux, à compter du 1^{er} juillet 2022
 - 1 médiateur musée du Verre, à compter du 1^{er} juillet 2022
 - 1 contrat de remplacement pour l'Office de tourisme pour 2 mois
 - 1 enveloppe de vacataires pour pallier aux besoins de personnel absents et occasionnels
 - 2 recrutements d'agents d'accueil pour l'Espace France Service
- 1 année entière pour le chef de projet ORT
- 1 année entière pour la chargée de Communication
- Mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)
- Modification des temps de travail à la hausse pour les animateurs Enfance Jeunesse ALSH & E.J
- 2 180 heures de contrats saisonniers pour les espaces jeunesse
- 4 000 heures de saisonniers pour les ALSH

- 1 départ à la retraite non remplacé au 1^{er} septembre 2022
- 1 mutation fin février 2022 non remplacée

En contrepartie, des recettes estimées à 140 000 € sont attendues pour atténuer les charges de personnel :

TYPE DE RECETTES	MONTANT ANNUEL	POSTE CONCERNE
PVD / ORT	75% du salaire annuel	Cheffe de projet PVD/ORT
Maison France Service	14 000 € Poste et 30 000 € de l'Etat	Futurs recrutements
Mise à disposition Commune	20% salaire annuel	DGS
CAF (CTG)	15 000 €	Coordonnateur Enfance Jeunesse
Mise à disposition A.M.E Fonds Leader	20% du salaire annuel 80% du salaire annuel	Responsable Musée de Sceaux Médiateur Musée de Sceaux

3. Les autres charges de gestion regroupent les subventions aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

Reconduction du montant des subventions aux associations.

II - EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - A ajuster en fonction des différentes commissions.

ACTIONS SPORTIVES

	Montant	Réalisé	2022	Reste à réaliser années futures
Dojo à Ferrières AP/CP 046	2 194 164.00	1 590 496.40	603 667.60	
Création 3 courts de tennis – AP/CP 605	277 644.00	119 873.11	157 770.89	
Rénovation vestiaires foot – Ferrières en Gâtinais	300 000.00		20 000.00	280 000.00
Création d'une aire de musculation extérieure intergénérationnelle – Ferrières en Gâtinais	50 285.15		50 285.15	
Création d'un terrain multisports - Corbeilles (Opé 510)	69 000.00		69 000.00	
Création d'une salle multi activités – Corbeilles (Opé 540)	646 518.40	9 120.00	300 000.00	337 398.40
Rénovation d'un terrain de pétanque - Préfontaines	9 592.80		9 592.80	
Création d'un terrain de pétanque - Préfontaines	7 274.40		7 274.40	
Création d'un filet pare-ballons – Rozoy le Vieil	3 207.00		3 207.00	
Audit thermique Gymnases Ferrières et Dordives (avec scénarios de travaux)	30 000.00		30 000.00	

CULTURE

	Montant	Réalisé	2022	Reste à réaliser
Construction du Musée de Sceaux AP/CP 0500 - (Opé 0500)	5 760 080.00	479 299.42	1 475 003.00	3 849 114.75
Réhabilitation du Musée du Verre (Opé 601)	421 720.00	218 759.91	202 960.09	
Chapelle Ste Apolline (Opé 049)	240 000.00		24 000.00	216 000.00

SANTE

- Création d'1 centre de santé et ses pôles satellites
 - o Ferrières en Gâtinais (réhabilitation) – création de l'AP/CP 530 (Opé 530)
 - o Dordives (construction neuve) – création de l'Opé 531
 - o Corbeilles (réhabilitation) – création de l'Opé 532

URBANISME

- Finalisation du PLUi (Opé 0140) pour 16 842.00 €

AUTRES

- Réhabilitation de l'ancien collège : étude et maîtrise d'œuvre – Création de l'AP/CP 047
- Construction de la gendarmerie, en co-maîtrise d'ouvrage avec LogemLoiret (AP/CP 607)
- Travaux Espace France Service
- Fonds de concours, pour un montant estimé à 100 000 €
- Participation Financière attribuée sous forme d'acompte à la Commune de Dordives dans le cadre des travaux de réhabilitation du Musée du Verre et de ses Métiers (Montant estimé à 100 000 €)
- Aides aux Entreprises, montant estimé à 100 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Subventions d'investissement demandées systématiquement lorsqu'une opération est identifiée comme éligible à un fonds : demande pour les projets Ancien collège, Gendarmerie, France Service, courts de tennis, ...
- Fonds de Compensation de la TVA (Récupération de 16,404 % des dépenses éligibles)

La situation financière de la CC4V est saine et conserve un maintien du montant de son autofinancement. Les effets de la crise ne remettent pas en cause la situation financière de l'établissement. Toutefois, le cadre national pourrait se dégrader si les collectivités sont associées aux efforts de consolidation budgétaire, soit par de nouvelle génération de pactes financiers, soit par un retour des baisses de dotations.

LES BUDGETS ANNEXES

I. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Service présente un résultat provisoire déficitaire, de 11 060.63 € en 2021.
En reprenant l'excédent de 2020, il ressort un résultat positif cumulé à 109 227.38 €.

Le SPANC a reversé 73 700 € au budget général, pour couvrir les charges générales et les frais de personnel.
En 2022, il est prévu 860 contrôles et 90 vidanges.

II. BUDGETS DES ZONES D'ACTIVITES

Les zones d'activités sont en cours de réalisation et d'aménagement.
Aussi, aucune dépense d'investissement n'est encore comptabilisée.
Les études et les travaux réalisés constituent des dépenses de fonctionnement.
Elles contribuent à la constitution du stock de terrains jusqu'à la fin de l'aménagement en vue de réaliser les ventes.
De ce fait, les zones d'activités sont globalement en déficit.

A. Zone de la Colline – DORDIVES

Réalisations 2021 : Etudes, Maîtrise d'œuvre, Aménagement : 23 387.51 €
Réalisation du parking des Ailes
Remboursement de l'emprunt en-cours : Capital : 46 688.85 €,
Intérêts : 5 682.78 € (dont ICNE)

En 2022 : Achat de terrains
Travaux à venir

B. Zone La Plaine du Puy la Laude – FONTENAY SUR LOING-

Aucune réalisation 2021.
En 2022, projet de travaux de viabilisation estimés à 40 000 €.

C. Zone Le Bois Carré – FERRIERES EN GATINAIS

Réalisations 2021 : Achat de terrains : 36 548.39 €
Etudes et Aménagements et divers : 17 472.93 €
En 2022, Travaux de requalification de la zone existante
Travaux de viabilisation de la future zone

D. Zone Le Moulin Chevalier – CORBEILLES EN GATINAIS

Aucune réalisation 2021.

Pas de projet d'aménagement pour 2022

E. Zone Eco Parc – FERRIERES EN GATINAIS

Réalisations 2021 : Achat de terrains : 63 519.23

Etudes, Maîtrise d'œuvre, Aménagement et divers : 746 936.88 €

En 2022, projet de Maîtrise d'œuvre.

Travaux d'aménagement de la ZAE et continuité des travaux d'enfouissement Route de Mirebeau

Procéder au basculement des dépenses et recettes liquidées sur le Budget Principal CC4V de 2017 à 2018 pour le compte du Budget Annexe.